

Passion pêche

en Lozère,
Naturellement!



lozere-tourisme.com
lozerepeche.com





Sommaire

L'organisation de la pêche en Lozère

- Les missions de la Fédération de pêche p. 3
- Les AAPPMA, magasins et vendeurs de cartes p. 4-5-6
- Pratiques responsables p. 7

La pêche en rivière

- Les rivières en 1^{re} catégorie p. 8
- Carte, Lozère pays des sources p. 9
- Les parcours « no kill » p. 10-11
- Où trouver des infos pêche ? p. 12

Carnet réglementaire 2025 - détachable p. I-VIII

La pêche en lac

- Lacs de montagne p. 13-14-15-16

Le Tourisme Pêche

- Les étangs, le top pour débuter p. 17
- La pêche : un jeu d'enfant ! p. 18
- Les animations au fil de l'eau p. 19
- Suivez le guide de pêche p. 20-21
- Trouvez votre hébergement ou séjour p. 22

Ami Pêcheur,

Votre Fédération s'est engagée durant l'année écoulée dans de nombreux projets, éducation à l'environnement, suivi des espèces, opération premier permis, développement d'une garderie, du pôle pêche sur le lac de Villefort et mise en place d'outils de communications. Je remercie à ce titre l'ensemble des bénévoles des AAPPMA qui jouent un rôle de sentinelle au bord de nos cours d'eau. C'est grâce à leur dévouement et au travail sur le terrain que nous pouvons proposer un accueil de qualité à nos pêcheurs. Le dérèglement climatique n'épargne pas la Lozère et même si l'eau a été au rendez-vous en 2024, les crues printanières ont occasionné des dégâts importants sur notre cheptel juvénile. La ressource en eau restera le défi majeur des années à venir. Dans un département où la démographie a tendance à s'infléchir, nous devons en plus de protéger notre patrimoine halieutique, transmettre aux jeunes générations au travers des Ateliers Pêche Nature cette passion qu'est la pêche ! J'ai le plaisir de vous annoncer que notre conseil d'administration a validé un rapprochement avec le département de l'Ardèche. Une option de réciprocité vous permettra d'élargir vos prospections vers d'autres lieux et une mutualisation des moyens entre nos deux fédérations. Bonne année halieutique au bord de l'eau et au sein de vos AAPPMA.

Pierre VLAHOVITCH

Président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Lozère



Elle a pour mission la protection du milieu aquatique à l'échelle départementale. Elle travaille avec les 16 AAPPMA* de Lozère (*voir p. 4 à 6). Pour satisfaire à la loi pêche de 1984 et la loi sur l'eau de 2006, entre 12 et 17 employés travaillent dans les services de surveillance, d'animation, de pisciculture, des services administratifs ainsi qu'au pôle environnemental.

Missions principales

- > Protéger et mettre en valeur le domaine piscicole
- > Développer la pêche amateur
- > Promouvoir la pratique loisir de la pêche
- > Coordonner les actions des AAPPMA
- > Définir les orientations de gestion des ressources piscicoles
- > Gérer les droits de pêche (via les AAPPMA)
- > Effectuer les opérations de mise en valeur piscicole (alevinages, réserves...)

Pôle environnemental, apprendre et protéger le milieu aquatique, diagnostics, interventions travaux et aménagements. utrlozere@wanadoo.fr



Si vous êtes témoins d'une pollution, d'une mortalité de poissons importante ou d'un acte de braconnage, prenez contact sans plus attendre avec la fédération de pêche ou à défaut prévenez la Gendarmerie la plus proche !

Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
12, avenue Paulin-Daudé - 48000 Mende / 04 66 65 36 11 / info@lozerepeche.com
Les bureaux sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi entre 9h et 17h

Fédération de Pêche de la Lozère



La Fédération de pêche collabore avec de nombreux partenaires pour le développement du loisir pêche durable et la protection du milieu aquatique : Région Occitanie, Conseil départemental de la Lozère, Entente Vallée du Lot, Comité Départemental du Tourisme de la Lozère, Offices de Tourisme de Lozère, Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO), DDT48, réseau Natura 2000, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, EPLEFPA de la Lozère, Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, Fédération des chasseurs 48 et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Compagnie des Guides de Pêche de Lozère, EDF, ENEDIS, RTE, Etablissement public Loire ...



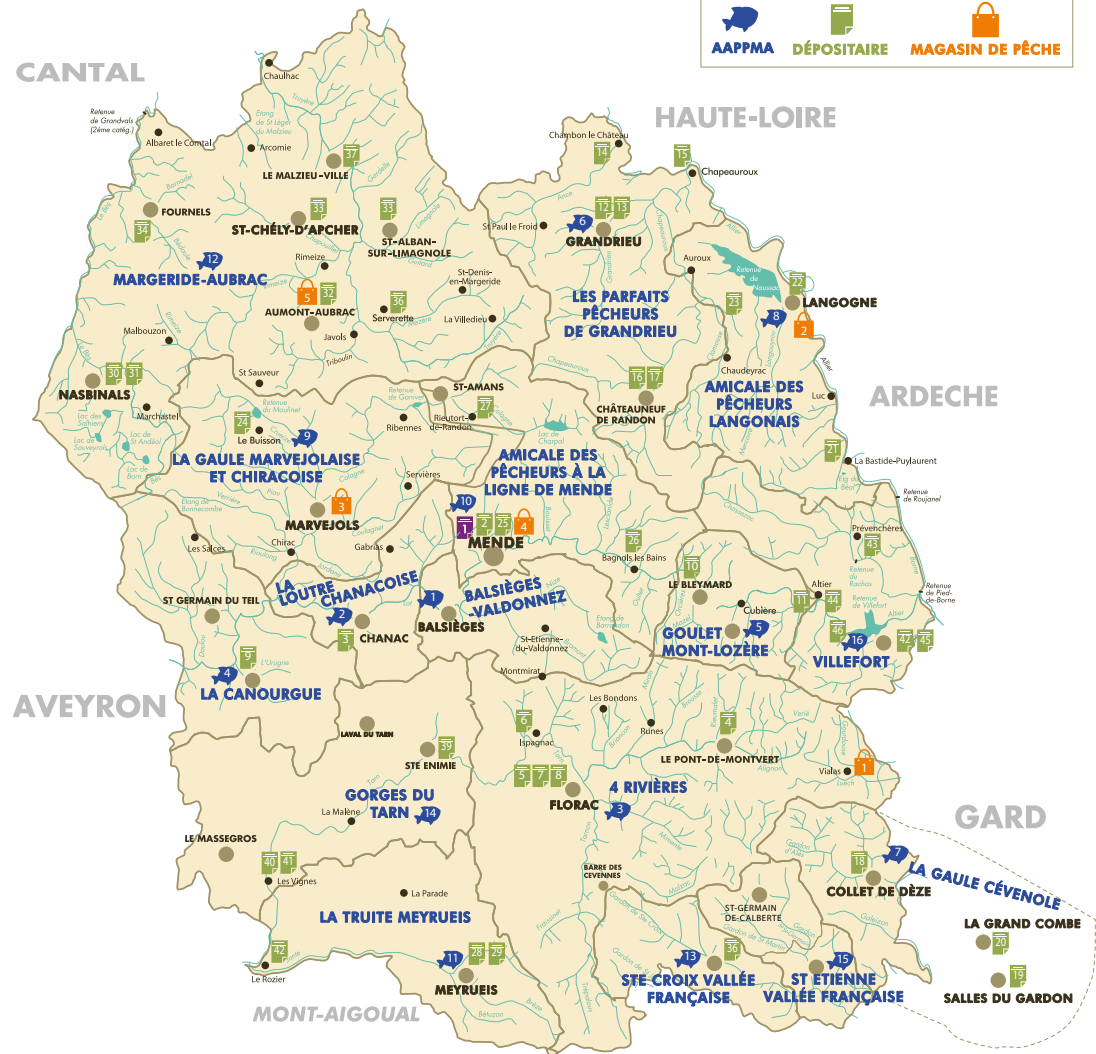
LigneAlerte



Les AAPPMA

Magasins et vendeurs de cartes de pêche

Besoin d'informations ? De matériel ? Ou tout simplement d'acheter une carte de pêche ? Ici, vous saurez où aller. En Lozère, il y a 16 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réparties sur l'ensemble du territoire. Elles participent à la protection des milieux aquatiques (pollution, destruction zones sensibles...) et veillent au patrimoine piscicole (lutte contre le braconnage).



Fédération de pêche

12 avenue Paulin-Daudé, Mende
 04 66 65 36 11, info@lozerepeche.com

AAPPMA Balsièges-Valdonnez

Président Pierre VLAHOVITCH
 pierre.vlahovitch@wanadoo.fr

Alcédo, articles de pêche, Mende, 04 66 32 60 52

AAPPMA La Loutre chanacoise

Président : Philippe SABAT
 loutrechanacoise48230@gmail.com
 Retrouvez l'AAPPMA de Chanac - La Loutre chanacoise sur Facebook

Office de Tourisme, Chanac, 04 66 48 29 28

AAPPMA 4 Rivières

Président Jean-Pierre LAGANNE
 aappmaquatrerières@gmail.com

Office de Tourisme, Pont-de-Montvert, 04 66 45 81 94

Camping Le pont du Tarn, Florac, 04 66 45 18 26

Camping du Pré Morjal, Ispagnac, 04 66 45 43 57

Le Bouchon Cévenol, Florac, 04 66 45 08 41

Tuff's Adventure, Florac, 04 66 45 25 74

Épicerie Vival, Rue haute, Vialas, 04 66 41 05 56

AAPPMA La Canourgue

Président Sébastien OLMIER
 aappma.lacanourgue@gmail.com

Loisir Sportwear, La Canourgue, 04 66 45 40 68

AAPPMA Goulet Mont Lozère

Président Charles DUTERTE
 aappma.bleymard.gml@gmail.com

Hôtel La Remise, Le Bleyard, 04 66 48 65 80

Hôtel restaurant L'Arbre à pain, Altier, 04 66 46 81 05

AAPPMA Les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu

Président Bernard BAYLE
 bb.bayle@laposte.net

Bar - restaurant Daudet, Grandrieu, 04 66 48 04 40

Office de Tourisme Cœur Margeride, Grandrieu, 04 66 46 34 51

Bar Le Cyrano, Chambon-le-Château, 04 66 69 62 10

Épicerie La Poste, Laroche, Chapeauroux, 04 66 46 43 11

Épicerie Orsoni, Châteauneuf-de-Randon, 04 66 47 95 12

Office de Tourisme, Châteauneuf-de-Randon, 04 66 47 99 52

AAPPMA La Gaule Cévenole

Président Cyril OLEWSKI
 lagaulcevenole@gmail.com

Snack bar Le petite halte, Le Collet de Dèze, 04 66 45 57 48

Tabac Buccholzer, rue du 11 novembre 1918 Salles-du-Gardon

Ouvert du mardi au dimanche 8h/20h - Tél. 06 98 54 71 94

AAPPMA La Gaule Cévenole, 7 impasse des jardins 30110 La Grand-

Combe - Sur RDV 06 85 41 53 89

AAPPMA Amicale des pêcheurs langonais

Président Éric MOULIN
 aappma@peche-langogne.com

Office de Tourisme, La Bastide-Puylaurent, 04 66 46 12 83

Office de Tourisme, Langogne, 04 66 69 01 38

Camping du Pont de Braye, Chastanier, 04 66 69 53 04

Passion nature, Patrick MERLE

16 avenue du Maréchal-Foch, Langogne, 04 66 69 35 41

LA SOIE DES SOURCES DE LOZÈRE

Il y a une quinzaine d'années, Michel Sandon a créé une entreprise familiale de confection de soies naturelles. Son savoir-faire est rare, seuls 5 artisans fabriquent encore des soies en France. Un produit d'une grande qualité et aux nombreux atouts pour la pêche. Ce fil ne nécessite pas d'entretien grâce à un procédé de fabrication protégé. Votre ligne sera sèche à la fin de la partie, de plus elle n'a pas de mémoire et pourra rester sur le moulinet d'une partie à l'autre. Cette soie naturelle est testée et approuvée par les guides.

www.soie-peche-mouche.com



Pratiques responsables

9 AAPPMA La Gaule marvejolaise et chiracoise

Président Jean-Philippe ODDOUX
jean-philippe.oddoux@orange.fr

24 Auberge du Moulinet, Le Buisson, 04 66 32 17 40

Service disponible hors 12h >15h

3 Chez Tintin, articles de pêche
55 rue de la République, Marvejols, 04 66 32 36 33

10 AAPPMA Amicale des pêcheurs à la ligne de Mende

Président Sébastien CABANE
info.aappmamende@gmail.com

25 Office de Tourisme Mende, 04 66 94 00 23

26 Office de Tourisme, Bagnols-les-Bains, 04 66 47 61 13

27 Office de Tourisme, Rieurtort-de-Randon, 04 66 32 71 84

4 Alcedo, articles de pêche
27 avenue Jean-Moulin, Mende, 04 66 32 60 52

11 AAPPMA La truite Meyrueis

Président Bernard JULIER
bernard.julier@gmail.com

28 Office de Tourisme, Meyrueis, 04 66 45 01 14

29 Office de Tourisme, Le Rozier, 05 65 60 02 42

12 AAPPMA Margeride-Aubrac

Président Patrick PLANUL
patrick@planul.fr

5 Aubrac Rando, Aumont-Aubrac, 04 66 31 33 12

30 Épicerie Astro marché, Nasbinals, 04 66 32 50 52

31 Café l'Occitan, Nasbinals, 04 66 32 98 35

32 Office de Tourisme, Aumont-Aubrac, 04 66 42 88 70

33 Office de Tourisme St-Chély-d'Apcher, 04 66 31 03 67

34 Office de Tourisme, Fournels, 04 66 45 31 42

35 Office de Tourisme, St-Alban-sur-Limagnole, 04 66 31 57 01

36 Épicerie, Serverette, 04 66 44 22 86

37 Office de Tourisme, Le Malzieu-Ville, 04 66 31 82 73

13 AAPPMA Sainte-Croix-Vallée-Française

Président Michel ANDRE
michel.andre48110@outlook.fr

38 Café globe, Ste-Croix-Vallée-Française, 04 66 44 08 37

14 AAPPMA Gorges du Tarn

Président Lucas ANSALDI
ansaldi.lucas33@gmail.com

39 Office du Tourisme Sainte-Énimie, 04 66 45 01 14

40 Office du Tourisme des Vignes, 04 66 48 80 90

41 La Boutique des Gorges du Tarn, Vignes, 04 66 45 48 07

15 AAPPMA Saint-Étienne-Vallée-Française

Président : Emmanuel JULLIAN
jullian.btp@gmail.com

16 AAPPMA Villefort

Président François MADERA
madfr48800@gmail.com

42 Hôtel restaurant, Altier, 04 66 46 81 05

43 Auberge du vieux Tilleul, Prévencières, 04 66 46 85 86

44 Accueil pêche Villefort, 04 66 69 10 65

45 Office de Tourisme, Villefort, 04 66 46 87 30

46 Camping du Lac, Villefort, 04 66 46 81 27



VENTE DES CARTES DE PÊCHE PAR INTERNET

Depuis cartedepeche.fr ou lozerepeche.com

Mais comme par le passé vous pouvez continuer à vous rendre chez votre dépositaire habituel ou au siège de la Fédération de pêche à Mende. Il vous délivrera dans les meilleures conditions votre carte de pêche.
En cas de conditions météorologiques particulières (sécheresse) n'oubliez pas de vous renseigner, avant tout achat, auprès de la Fédération.

La truite et l'ombre sont des poissons fragiles

Les bons réflexes pour limiter les mortalités accidentelles :

- Utilisez des hameçons sans ardillon
- Ferrez à la touche
- Utilisez des épuisettes à maille fine
- Manipulez le poisson les mains mouillées
- Ne serrez pas trop le poisson
- Ne gardez pas trop longtemps le poisson hors de l'eau

En tant que pêcheur, je suis adhérent d'une AAPPMA

- J'achète ma carte de pêche
- Je m'informe sur la réglementation
- Je participe à la vie associative
- Je respecte les droits d'usages et de passages
- Je signale les atteintes à l'environnement
- Je transmets aux jeunes générations et aux novices
- Je suis courtois avec les autres usagers et riverains
- Je pratique dans un esprit de loisir sportif
- J'apprécie la nature et admire tout ce qui m'entoure

Eco gestes

Le réchauffement climatique se répercute sur la pêche. L'été, les poissons souffrent dans une eau plus chaude, moins oxygénée et un habitat limité par la baisse des niveaux des rivières et des lacs. Dans la vie quotidienne, au travail ou en vacances, limiter notre impact sur l'environnement et économiser les ressources naturelles, c'est participer à la protection des milieux aquatiques.

En période de sécheresse

Pêchez aux heures les plus fraîches. Évitez de stresser les poissons en milieu de journée. Et, si la situation devient critique, limitez votre pratique. Durant une forte canicule, la pratique du « No-kill » n'est plus recommandée. Au-delà d'une eau à 22° les chances de survie sont très faibles. Des interdictions exceptionnelles peuvent être prises. **Renseignez-vous.**

En 2025 hameçon(s) sans ardillon

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

simple, double ou triple ou ardillon(s) écrasé(s)

Sur l'ensemble des cours d'eau et lacs de Lozère

Respectez la nature, la pêche et les poissons :

- > Sauvegardez les géniteurs avant la 1^{re} reproduction
- > Limitez les prélèvements en poissons sauvages
- > Évitez de marcher dans l'eau
- > Empruntez les sentiers, respectez les clôtures et fermez les barrières
- > Ne laissez pas vos fils, plombs et autres déchets au bord de l'eau



Paysages et rivières sauvages

Avec 2 700 km de cours d'eau, la richesse hydrographique de la Lozère dévalant montagnes et vallées alimentent trois bassins versants vers la Loire, la Garonne, le Rhône et la Méditerranée. Dans un environnement encore préservé, les rivières sauvages classées 1^{re} catégorie parcourent tout le département. C'est un joyau unique en France et en Europe.

1 Le Lot

Il prend sa source et s'étire sur environ 95 km dans sa traversée de la Lozère, accessible, précoce et régulier, il est peuplé de truites fario sur l'ensemble de son linéaire. Des cyprinidés sont également présents sur son parcours aval.

2 Le Tarn

Ruisseau de plateau à sa source, il revêt ensuite pour l'essentiel de son cours un profil de Gorges creusées tout d'abord dans le granit puis le calcaire. La Mimente et le Tarnon lui apportent une dimension supplémentaire en aval de Florac. Les truites fario y sont nombreuses, accompagnées de cyprinidés d'eau vive à mi-parcours.

3 La Jonte

Rivière aux eaux cristallines, elle dévale dans de superbes Gorges avant de se jeter dans le Tarn. Elle abrite une très belle population de truites fario.

4 La Colagne

Elle naît sur le plateau du Roy et est marquée par la présence de deux retenues sur son cours amont (lac de Charpal et lac de Ganivet). Ruisseau de plateau, elle s'engage ensuite dans des gorges et reçoit l'apport d'affluents. Elle abrite une population importante de truites fario sur tout son cours, avant de se jeter dans le Lot.

5 Le Chapeauroux

Tout d'abord cours d'eau paisible, musardant en méandres multiples, il adopte ensuite un profil de gorges avant de se jeter dans l'Allier. Il possède une très belle population de truites fario. L'ombre commun présent également est protégé (pêche réglementée en no-kill).

6 L'Allier

Il naît à 1410 m d'altitude, au Moure de la Gardille, de sa source à la sortie du département, il abrite de belles truites fario et une population protégée d'ombres communs de souche (pêche de l'ombre réglementée en no-kill).

7 La Truyère

Elle coule sur le socle granitique de la Margeride, prenant sa source proche du Col des Trois Sœurs à 1460m d'altitude, elle se jette dans le Lot 167 km plus loin. Dotée de nombreux affluents, elle abrite une très belle population de truites fario.

8 L'Altier

Après avoir dévalé les pentes du Mont Lozère, il suit une vallée joliment encaissée dans le schiste avant de se jeter, après 30 km, dans le lac de Villefort. Il est peuplé de nombreuses truites fario.

9 Les Gardons cévenols

Les principaux sont le Gardon de Sainte-Croix, le Gardon de Saint-Germain, le Gardon de Mialet et le Gardon d'Alès. Ils sont alimentés par de nombreux ruisseaux caractéristiques du pays cévenol. Ils sont peuplés de truites fario et de cyprinidés d'eau vive sur leur partie aval.

10 Le Bès

Principal cours d'eau du plateau de l'Aubrac, il abrite une belle population de truite fario. Son profil de ruisseau de plateau se poursuit par des gorges escarpées sur son cours aval, avant de se jeter dans la retenue de Grandvals.



Les parcours spécifiques

- No Kill Toutes techniques (Toc, Mouche et Leurres)
- No Kill Carnassiers (leurres et mouche)

Pratique de pêche

- Pêche en embarcation
- Handipêche
- Source des rivières principales : Le Lot, le Tarn, Altier, Allier, Truyère, Le Bès.



Les parcours "no kill"

Développés depuis de nombreuses années à l'initiative des AAPPMA locales, les parcours « no-kill » ont de nombreux atouts permettant au cheptel de poissons de se reproduire et donc de repeupler les rivières dont la population diminue pour de multiples facteurs (réchauffement de l'eau, pollution, prélèvements importants...). En Lozère, le "no-kill" représente plus de 46 kilomètres de rivières et un lac de 190 ha !

PARCOURS TOUTES TECHNIQUES

Toc, Mouche et Leurre

33 parcours (46 040 m)



La pêche à la mouche, au toc et aux leurres est autorisée

> Hameçons simples sans ardillon uniquement

~~X~~ Hameçons triples interdits

1 L'ALLIER/LANGOGNE

Longueur du parcours : 2 200 m

2 LE LANGOUYROU/LANGOGNE

Longueur du parcours : 570 m

3 LE CHAPEAUROUX/SOULIS

Longueur du parcours : 1 500 m

4 LE CHAPEAUROUX/CHATEAUNEUF DE RANDON

Longueur du parcours : 2 300 m

5 L'ALTIER/VILLEFORT

Longueur du parcours : 700 m

6 LE CHASSEZAC/PREVENCHERES (AMONT)

Longueur du parcours : 1 500 m

7 LE CHASSEZAC/PREVENCHERES (AVAL)

Longueur du parcours : 2 000 m

8 LE GARDON/ STE CROIX VALLEE FRANCAISE

Longueur du parcours : 700 m

9 LE RIEUTORT/MALAS

Longueur du parcours : 1 200 m

10 LA GOURDOUZE/MALAS

Longueur du parcours : 600 m

11 LE LOT/LE BLEYMARD

Longueur du parcours : 1 400 m

12 LE LOT/BAGNOLS LES BAINS

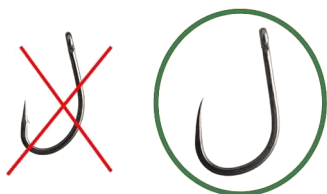
Longueur du parcours : 1 350 m

13 LE LOT/MENDE

Longueur du parcours : 1 150 m

14 LE LOT/BALSIEGES (AMONT)

Longueur du parcours : 1 500 m



En no-kill j'écrase l'ardillon de mon hameçon !

15 LE LOT ET LE BRAMONT/BALSIEGES

Longueur du parcours : 1 000 m + 300 m

16 LE LOT/CHANAC-CHATEAU DE RESSOUCHES

Longueur du parcours : 1 800 m

17 LA COLAGNE/MARVEJOLS-CHIRAC

Longueur du parcours : 3 600 m

18 L'AIGNON/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 2 000 m

19 LE TARN ET LA VERIE/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 3 700 m + 1 500 m

En zone cœur du Parc National des Cévennes
Le Tarn du Pont de Mas Camargue jusqu'au barrage de Caguefer
Le vérie du hameau de Bellecoste jusqu'à la confluence avec le Tarn

20 LE TARN/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 250 m

21 LE TARN/BEDOUES

Longueur du parcours : 2 200 m

22 LE TARN/STE ENIMIE - CHATEAU DE LA CAZE

Longueur du parcours : 400 m

23 LE TARNON/LES VANELS (VEBRON)

Longueur du parcours : 900 m

24 LE TARNON/ ST LAURENT DE TREVES

Longueur du parcours : 1 200 m

25 LE BETHUZON/CHATEAU DE ROQUEDOLS

Longueur du parcours : 900 m

26 LE BETHUZON/MEYRUEIS

Longueur du parcours : 400 m

27 LA TRUYERE/LE MALZIEU

Longueur du parcours : 2 500 m

28 LA TRUYERE/ST LEGER DU MALZIEU

Longueur du parcours : 500 m

29 LA RIMEIZE/LILE DES BESSONS

Longueur du parcours : 1 500 m

30 LE BES/PONT DE GOURNIER

Longueur du parcours : 920 m

31 LE BES/ LA CHALDETTE

Longueur du parcours : 800 m

32 LE RU DE NASBINALS/NASBINALS

Longueur du parcours : 600 m

33 LA BEDAULE/FOURNELS

Longueur du parcours : 400 m

PARCOURS No-Kill Carnassiers

Hameçons simples, doubles ou triples - Sans ardillon ou ardillon écrasé
1 parcours (190 ha)

34 CHARPAL/RIEUTORT DE RANDON-LAUBERT

Superficie 190 ha

Les parcours avec remise à l'eau obligatoire des poissons est une « zone sanctuaire » soumise à une réglementation complémentaire. En Lozère, le pêcheur no-kill sera attentif à :

- > Tous les salmonidés capturés seront remis à l'eau avec grande précaution
- > L'ardillon des hameçons doit être écrasé
- > L'usage de l'épuisette est recommandé

Où trouver des infos pêche?



© Rémi Flament - Lozère Tourisme

Bulletin infos pêche 48

Tous les mois, dans le cadre de la Filière Tourisme Pêche, la Compagnie des Guides édite un rapport détaillé sur les conditions de pêche du moment. Vous y trouverez :

- Les éclosions d'insectes et le comportement des poissons
- Les niveaux et températures des rivières et lacs
- L'état de fonctionnalité des zones de mise à l'eau pour embarcations
- Les conseils et petits trucs techniques du moment

Ce **bulletin, unique en France**, est disponible dans les Offices de Tourisme, les hébergeurs « Accueil Pêche » et chez nos détaillants de matériel, toujours prêts à vous renseigner !

Vous pouvez le consulter sur www.guides-de-peche.fr rubrique Actualités

S'équiper en Lozère dans l'un des magasins de matériel et articles de pêche :

AUBRAC RANDO – Magasin de pêche

3 avenue du Gévaudan, 48130 Aumont-Aubrac
www.aubrac-randonnee.com
04 66 31 33 12

La Soie des Sources de Lozère

7 rue Jules-Ferry, 48000 Badaroux
www.soie-peche-mouche.com
04 66 48 60 62

Chez Tintin – Chasse et pêche, coutellerie

55 rue de la République, 48100 Marvejols
Page Facebook "Chez Tintin"
04 66 32 36 33

Passion Nature – Pêche, coutellerie

16 avenue Maréchal-Foch, 48300 Langogne
www.coutellerie-peche-langogne.fr
04 66 69 35 41

ALCEDO – Chasse & pêche

27 avenue Jean-Moulin, 48000 Mende
alcedochassepeche.com
04 66 32 60 52



Le réseau
de transport
d'électricité

ENEDIS



Pêche en Lozère : règlement 2025

Livret détachable



L'exercice de la pêche de loisir est encadré par le code de l'environnement et précisé à l'échelle départementale, par arrêté préfectoral annuel.

Consultable sur www.lozerepeche.com

FÉDÉRATION DE LA LOZÈRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

12, avenue Paulin-Daudé - 48000 Mende
Tél. 33 (0) 4 66 65 36 11

www.lozerepeche.com - info@lozerepeche.com

Bureaux ouverts du lundi au vendredi entre 9h et 17h

1ère catégorie

La quasi totalité des cours d'eau et plans d'eau du département sont classés 1ère catégorie piscicole, **salmonidés dominants**. La réglementation Lozère s'y applique, sauf cas particulier des zones limitrophes avec un autre département.

2ème catégorie

Seule la rivière « le Bès » dans la retenue du barrage de Grandval (Garabit) est classée 2ème catégorie piscicole, **cyprinidés dominants**. Dans la retenue de Grandval, la réglementation du Cantal s'applique à toutes les pêches.

Les grands lacs intérieurs de montagne

- Lac de Naussac
- Lac de Charpal
- Lac de Villefort

Une réglementation spécifique s'applique à chacun de ces lacs (*voir page VII*).

Domaine public

- Lacs de Naussac-Mas d'Armand
- Lacs de Villefort, Rachas, Pied de Borne, Roujanel, Puylaurent
- Lacs de Ganivet et du Moulinet

Domaine privé

Tous les autres cours d'eau et lacs



Périodes de pêche

	1ère catégorie Lozère	2ème catégorie Cantal - Grandval
Ouverture générale	Du 08 mars au 21 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Truite fario Cristivomer	Du 08 mars au 21 septembre	
Truite arc-en-ciel	Du 08 mars au 21 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Ombre commun	Du 17 mai au 21 septembre	
Brochet	Du 26 avril au 21 septembre	Du 01 janvier au 26 janvier Du 26 avril au 31 décembre
Sandre		Du 01 janvier au 09 mars Du 07 juin au 31 décembre
Black-bass		Du 01 janvier au 11 mai Du 05 juillet au 31 décembre
Autres poissons	Du 08 mars au 21 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Ecrevisse signal	Du 08 mars au 21 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Grenouilles	Du 19 juillet au 21 septembre	Du 07 juin au 31 décembre

Pour les dates d'ouverture sur les lacs de Naussac, Charpal et Villefort, voir réglementations spécifiques sur les grands lacs intérieurs de montagne.

Heures légales

On peut pêcher, une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil, selon les horaires officiels de l'éphéméride au chef lieu du département.

Attention, pour ceux qui pêchent en bateau, pouvoir pêcher ne signifie pas pouvoir naviguer à la tombée de nuit.

Réserves temporaires

Sur la retenue de Grandval (2ème cat.), la réglementation du Cantal interdit toutes pêches **du 01 mars au 13 juin inclus**, sur les secteurs suivants :

- Le Bès de la limite 1ère/2ème cat. à la sortie du département
- La Truyère du viaduc de Garabit jusqu'à la passerelle de Chaliers

Le commerce, la vente et l'achat, de poissons d'eau douce issus de la pêche de loisir est un délit pénal à toute personne n'ayant pas qualité de pêcheur professionnel !



Protection des espèces

La pêche des espèces suivantes est **interdite** en Lozère

- ✗ Saumon atlantique
- ✗ Anguille
- ✗ Barbeau méridional
- ✗ Ecrevisse à pattes blanches (« française »)
- ✗ Grenouilles dans la zone cœur du Parc national des Cévennes

Autres mesures de protection

Pour préserver les **frayères à truites fario** ou ombres communs, la pêche en marchant dans l'eau est interdite sur :

- **La Jonte** en aval de sa résurgence du 08 mars au 11 avril
- **L'Allier** en aval du pont de Rogleton du 08 mars au 16 mai
- **Chapeauroux** en aval du pont Rodier du 08 mars au 16 mai

Pour préserver la population de **moules perlières**, la pêche en marchant dans l'eau est interdite toute l'année sur **La Rimeize**, du pont des moulins de Beauregard au pont du moulin de la Folle. La traversée du cours d'eau est autorisée.

Attention ✗ La pêche de l'**ombre** est en «no-kill» sur l'Allier et Chapeauroux. Prélèvement interdit, toute capture doit être remise à l'eau.

Modes de pêche

Autorisés

- **Dans les eaux de 1ère catégorie**
1 ligne montée sur canne, tenue en main ou disposée à proximité du pêcheur, munie au maximum de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches artificielles. Sans ardillon ou ardillon(s) écrasé(s).
- **Dans les eaux de 2ème catégorie**
4 lignes montées sur cannes, tenues en main ou disposées à proximité du pêcheur, munie au maximum de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches artificielles.
1 carafe à vairons de 2 litres maximum
- **Pêche aux écrevisses dites « américaines »** (1ère et 2ème cat.)
6 balances (Ø ≤ 30 cm), disposées à proximité du pêcheur

Interdits

- **Dans les eaux de 1ère catégorie**
✗ L'utilisation d'asticots (et autres larves de diptères) comme appât ou amorçage
✗ La pêche à l'aide d'un poisson vif (inclus les lacs, sauf réglementation spéciale)
✗ L'utilisation d'hameçons munis d'ardillons

Et de manière générale, sont prohibés :

- ✗ Les œufs de poissons
- ✗ La pêche à la main
- ✗ Pêcher sous la glace
- ✗ Lignes de fond
- ✗ Filets et engines
- ✗ Drogues et poisons
- ✗ Matériel de plongée
- ✗ Explosifs et électrocution

Autorisations de prélèvements : truite fario

Cours d'eau limite amont - limite aval	Tailles légalles Truite Fario	Quotas journaliers salmonidés*
Lot : pont neuf RN88 (Basièges) - sortie du département Tarn : pont de Quézac - sortie du département	30 cm	3
Allier : confluence ru de Masméjean (Luc) - sortie du dépt Bramont : pont de Rouffiac (RN106) - confluence Lot Chapeauroux : pont de laval-Atger - confluence Allier Colagne : pont Pessil (Marvejols) - confluence Lot Lot : pont de Bagnols les B. (RD901) - pont neuf RN88 Ru d'Allenc : confluence ru d'Altaret - confluence Lot Luech : pont de la Planche (Vialas) - sortie du départ. Mimente : confluence ravin de Cantemerle (Cassagnas) -confluence Tarnon (Florac) Tarn : confluence ru du Rieu malet (Pont de Montvert) -pont de Quézac Tarnon : confluence ru de Fraissinet (Les Vanels - Vébron) - confluence Tarn (Florac) Truyère : confluence Rimeize - sortie du département	25 cm	5
Allier : confluence ru du Rieufrais (La Bastiste Puy L.) - confluence ru Masméjean (Luc) Altier : Pont de Rochettes basses - confluence Chassezac Ru du Bernadès : totalité du cours (Chanac) Le Bès : Pont de Marchastel (RD900) - retenue de Grandval Borne : totalité du cours Bramont : pont hameau de Molines (St Etienne du V.) - Pont de Rouffiac (RN88) Chapeauroux : Pont Rodier (Châteauneuf de R.) - Pont de Laval-Atger Chapouillet : Passage A75 (St Chély d'A.) - confluence Rimeize Chassezac : Barrage de Puylaurent - sortie du département Colagne : ru du Bouchet (Rieutort de R.) - pont Pessil (Marvejols) Coulagnet : Pont des écreuils (Montrodat) - colagne Gardon d'Alès : totalité du cours - affluents inclus Galeizon : totalité du cours - affluents inclus Gardon de Ste Croix : pont du garage communal (Ste Croix) - confluence Gardon de St Germain / Gardon de Mialet Gardon de St Germain : Pont de l'Ancizolles (St Germain de C.) - confluence Gardon de Ste Croix / Gardon de Mialet Gardon de Mialet : totalité de son cours Gardon de St Jean : totalité de son cours Gardon de St Martin : pont de Thonas - confluence Gardon de St Germain Jonte : pont de l'Oultre (Gatuzières) - confluence Tarn Mimente : de la source au ravin de Cantemerle (Cassagnas) Nize : Pont RD25 (Langlade) - confluence Bramont Palhère : prise d'eau du barrage de Villefort - Altier Rimeize : pont du Chambon (Fau de Peyre) - Truyère Tarnon : Ru de Massevaques - « Tapoul » (Rousses) - Ru de Fraissinet (Les Vanels) Truyère : Ru de Rieutort (Serverette) - confluence Rimeize	23 cm	5
Tous les autres cours d'eau du département	20 cm	5

Rivières et ruisseaux de Lozère

Taille de capture des poissons

Autres salmonidés

Truite arc-en-ciel
23 cm

Ombre commun
38 cm

Cristivomer
40 cm

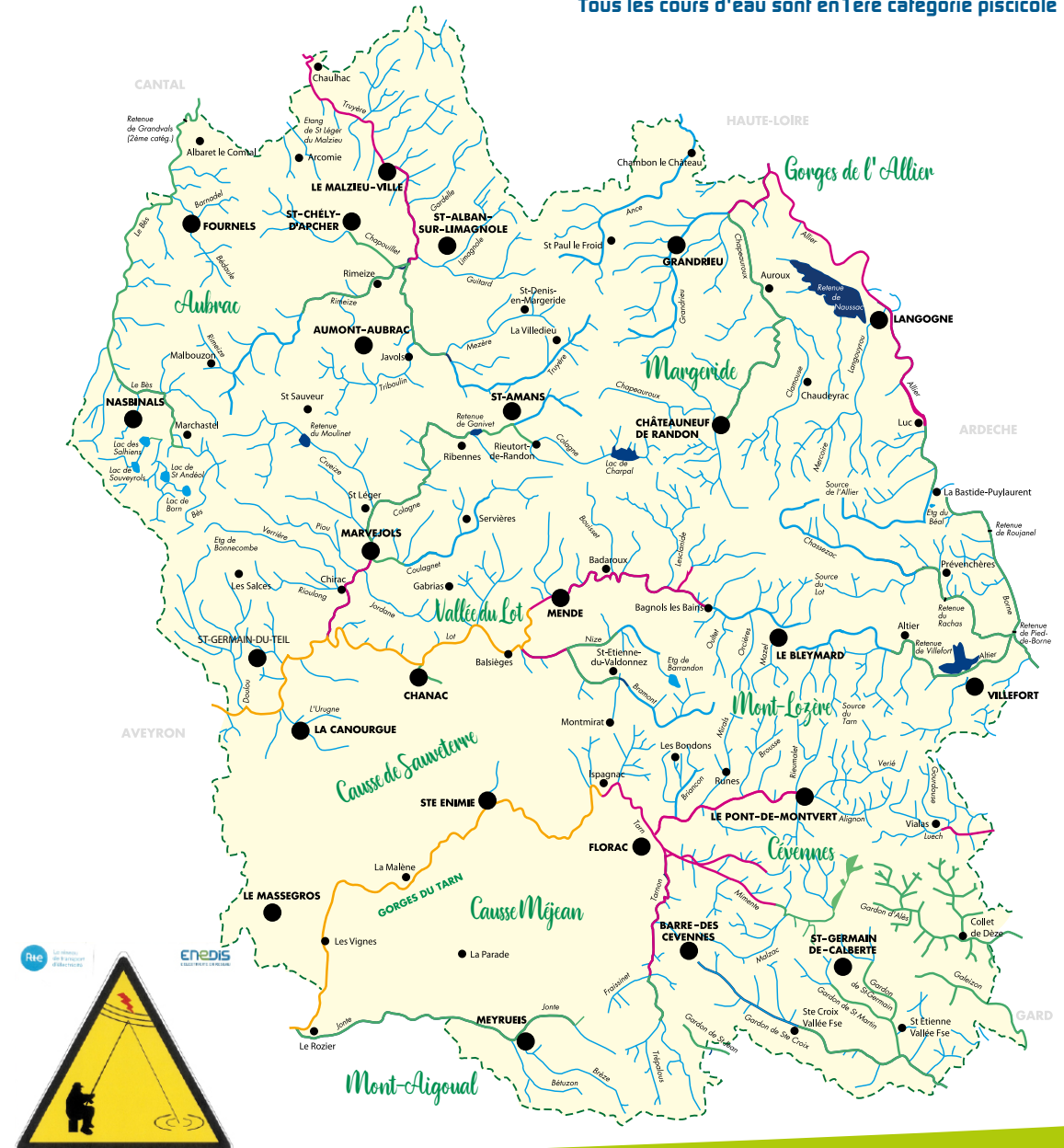


Truites fario

Entre 20 et 30 cm
suivant la zone

- Tailles minimums de la truite
- 20 cm
 - 23 cm
 - 25 cm
 - 30 cm

Tous les cours d'eau sont en 1ère catégorie piscicole



Autres poissons (tailles légales, quotas journaliers)

	1ère catégorie		2ème catégorie	
	Taille	Quota	Taille	Quota
Brochet	50 cm	1	60 cm	3 carnassiers dont 2 brochets
Sandre	-	-	50 cm	
Black-bass	-	-	30 cm - No-kill obligatoire sur Grandval	
Autres carnassiers	Non réglementés			
Cyprinidés	Non réglementés (sauf barbeau méridional protégé)			
Ecrevisse signal	Espèce exotique invasive à réguler			
Grenouilles	8 cm (du bout du museau au bout du cloaque)			

Sur les lacs d'Aubrac
Salhiens, St Andéol, Born, Souveyrols, Moulinet
et les Gravières du Malzieu

Fenêtre capture Brochet



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire

10 20 30 40 50 60 75 80 90 100 +



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire

Prélèvement
autorisé



Rappel : Pêche au vif interdite en 1ère catégorie



Navigation

La pêche en embarcation est soumise aux règlements particuliers de police relatifs à la navigation de plaisance définis par des arrêtés préfectoraux spécifiques, consultables sur www.pechelozere.com

Grands lacs intérieurs Parcours spécifiques

Lac de Charpal

Période : du 24 mai au 31 décembre

Parcours : « sans tuer » (No-kill)

Esp : Perche, brochet, cyprinidés

Mode de pêche : Une seule ligne équipée de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches. Hameçons sans ardillon (ou écrasé). Pêche aux leurres artificiels.

Appâts naturels, poissons, interdits.

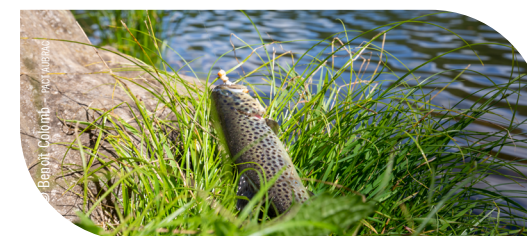
Parcours « sans tuer »



Tout poisson capturé est immédiatement remis à l'eau en prenant les précautions garantissant sa survie.

L'ensemble des No-Kill du département sont "Toutes Techniques", mouches, leurres et appâts naturels montés sur hameçon(s) simple(s) sans ardillon ou ardillon(s) écrasé(s).

La ligne doit être munie au maximum de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles.



Lac de Naussac

Période : 08 février au 31 décembre

Truite fario : 08 mars au 21 septembre

Brochet : 26 avril au 31 décembre

Sandre : 08 février au 09 mars

07 juin au 31 décembre

Autres esp. : 10 février au 31 décembre

Mode de pêche : Sur le grand lac, deux lignes dont une seule équipée avec un poisson vivant. Sur le plan d'eau du Mas d'Armand, une seule canne. Pêche au vif interdite.

Espèces	Taille légale de capture	Quotas journaliers
Traites	23 cm	5 dont 1 seule de + de 40 cm
Brochet	75 cm	1
Sandre	50 cm	1

No-Kill Carnassiers Charpal

Parcours no-kill carnassiers du Lac de Charpal, uniquement mouches et leurres. Appâts naturels et poissons vifs ou morts interdits. Hameçons simples, doubles ou triples autorisés mais sans ardillon ou ardillon(s) écrasé(s)

Lac de Villefort

Période : 08 février au 26 octobre

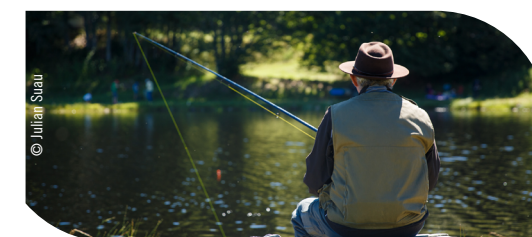
Truite fario : 08 mars au 21 septembre

Cristivomer : 08 mars au 21 septembre

Autres esp. : 08 février au 26 octobre

Mode de pêche : Deux lignes. Pêche au poisson mort ou leurres autorisée toute la période d'ouverture. Pêche au vif interdite.

Espèces	Taille légale de capture	Quotas journaliers
Traites AEC	23 cm	5 salmonidés dont 1 seul de + 40 cm
Traites fario	23 cm	
Cristivomer	40 cm	



Réserves de pêche et interdictions permanentes

La liste des zones interdites à la pêche est consultable sur l'arrêté préfectoral et sur le site web :

www.pechelozere.com

Sur le terrain, elles sont matérialisées par des panneaux.



Il est interdit de pêcher dans les ouvrages "passes à poissons"

CARTES DE PÊCHE

Comment ça marche ?

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté sa cotisation et la redevance milieu aquatique de l'année en cours. (Art L436-1)

Sur le domaine public

Les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche, quel que soit le département où elle a été acquittée, peuvent pêcher dans tous les cours d'eau et plans d'eau de France classés au domaine public de l'Etat mais avec une seule canne.

Cas particulier

Sur un cours d'eau ou plan d'eau limitrophe à 2 départements, les 2 cartes de pêche sont valables et permettent de traverser sur la berge opposée. La réglementation départementale la moins contraignante s'applique.

Spécificité canton de la Grand Combe (30) Les pêcheurs de l'AAPPMA La Gaule Cévenole, outre de pouvoir pêcher côté Lozère, peuvent aussi pratiquer sur l'ancien pays grand combien côté Gard.

La Fédération de Pêche de Lozère n'est pas adhérente du Club Halieutique Interdépartemental. **La Lozère n'est pas réciprocaire avec les autres départements** : la cotisation départementale est obligatoire pour avoir le droit de pratiquer la pêche sur le territoire lozérien.

La Carte de pêche Lozère donne le droit de pêcher sur tous les lots de la fédération de Lozère et de ses AAPPMA affiliées, qu'ils fassent l'objet de conventions écrites ou bien d'accords tacites. **L'ensemble des AAPPMA de Lozère sont réciprocaires entre elles** et le pêcheur peut se déplacer à sa guise dans le département.

> **L'acquisition d'une carte de pêche inclut obligatoirement** : une redevance (RMA) + une cotisation nationale (CPMA) + une cotisation départementale.

> Dans le cas d'un pêcheur venant en Lozère et ayant déjà une carte de pêche valide pour l'année en cours dans un autre département, la RMA et la CPMA étant acquittées, il doit seulement prendre la **cotisation Lozère** pour la durée souhaitée.

En contre partie, un pêcheur ayant une carte Lozère, souhaitant aller pratiquer dans d'autres départements, devra s'acquitter de la cotisation départementale de sa destination et le cas échéant de la vignette Club Halieutique Interdépartemental. Mais il n'aura pas à payer la RMA et la CPMA déjà acquittées en Lozère.

Tarifs exonérés de cotisation 48 pour les personnes résidentes en CAT, MAS, Foyers... et aux pensionnaires en EHPAD, sur présentation d'une attestation, uniquement auprès de la Fédération.

TARIFS DES CARTES	RMA	CPMA	COTISATION LOZERE	TOTAL
Majeure	8.80	32.40	48.80	90€
Mineure (-18 ans)	0	6.20	13.80	20€
Découverte (-12 ans)	0	1	5	6€
Découverte femme	8.80	10.40	20.80	40€
Hebdomadaire	3.80	10.40	25.80	40€
Journalière	1	4.10	8.90	14€

Nouveau : Option réciprocité avec l'Ardèche 30€ (uniquement avec une carte majeure Lozère)



Lac de Naussac

© Les Collines

Lacs de montagne

En plus de son réseau exceptionnel de rivières, la nature lozérienne est généreuse avec un ensemble de lacs aux profils variés. Des vastes plateaux de l'Aubrac et ses lacs glaciaires, aux forêts de la Margeride en passant par les vallées dessinant le relief cévenol, chaque lac a son décor pour un moment de pêche dépaystant. Il vous sera possible de traquer la truite, le brochet, la perche ainsi que divers cyprinidés.

Lac de Naussac

Une diversité de pêche nulle part égalée

- Ouverture de février à décembre selon les espèces, voir réglementation.
- Altitude : 945 m
- Superficie : 995 ha
- Capacité : 190 millions de m³
- Fonction : soutien d'étiage de l'Allier
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Particularité : se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

Interdictions


✗ Embarcation à moteur thermique



Accès PMR Mas d'Armand

2 mises à l'eau : base nautique côté Naussac et base nautique côté Palhères

Bases nautiques Rondin Parc : 04 66 69 50 46

 Population : perches, brochets, sandres, salmonidés

Pêche autorisée

- Pêche en bateau à moteur électrique (hors zones matérialisées par les bouées jaunes)
- 2 cannes sur le lac de Naussac dont une seule équipée pour la pêche au vif
- 1 canne sur le plan d'eau du Mas d'Armand
- Quota de capture par jour et par pêcheur : 1 Sandre, 1 Brochet, 5 truites. Taille légale de capture : se reporter à la réglementation
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées uniquement par des panneaux



© CGP48



Lac de Charpai

© Véron Flamant - Loiret tourisme



Lac de Villefort

Lac de Villefort

Un environnement d'exception dans un écrin émeraude

- Ouverture de février à octobre selon les espèces, voir réglementation.
- Altitude : 580 m
- Superficie : 136 ha
- Capacité : 35,6 millions de m³
- Fonction : production électrique
- Labellisé Pavillon Bleu depuis 2010
- Particularité : sur le lac « la truite du Mont Lozère » est une pisciculture bio et flottante, unique en France. Vente directe à l'atelier

Population : truite fario, truite lacustre, truite arc-en-ciel, cristivomer, perche

Pêche autorisée

- Embarcation à moteur (électrique ou thermique)
- 2 mises à l'eau des embarcations : une à la base nautique et une à la pisciculture (zones indiquées par des panneaux)



- Accueil pêche Villefort : 04 66 69 10 65
- Location de barques, cartes de pêche, matériel, animation & restauration



Lac de Charpal

Plus grand lac « no-kill » de France

- Ouverture de fin mai à décembre, voir réglementation.
- Altitude : 1326 m
- Superficie : 190 ha
- Capacité : 8,2 millions de m³
- Fonction : alimentation en eau potable de la ville de Mende, soutien du débit d'étiages de la Colagne et écrêtement des crues.
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Particularité : lac intégral no-kill

Population : perches, brochets, rotengles



Pêche autorisée

- Pêche aux leurres artificiels
- Une seule ligne montée sur canne, munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles
- Hameçons sans ardillon
- Pêche du bord ou en bateau (à rame ou à moteur électrique)
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

Interdictions

- ✗ Pêches aux appâts naturels (morts ou vivants)
- ✗ Embarcation à moteur thermique
- ✗ Réglementation spécifique pour la circulation et le stationnement des véhicules à moteur aux abords de la retenue



Les autres pépites bleues



Lac Saint-Andéol

Les lacs cévenols

Lacs 1^{re} catégorie à population salmonicole dominante

Les vallées cévenoles formées par des cours d'eau puissants cisailant au fil des millénaires le schiste ont permis la construction de plusieurs lacs destinés à la production hydroélectrique. Les forêts verdoyantes contrastent avec la pierre noire des vallées de l'Altier, du Chassezac et de la Borne. Attention, ces lacs ne sont pas aménagés, les accès aux berges sont difficiles en raison de leurs instabilités ou de leurs fortes inclinaisons.

Sur l'ensemble de ces sites, les pêcheurs devront être particulièrement vigilants en aval de ces ouvrages car le niveau de l'eau varie très fortement en fonction des lâchers d'EDF.

Lac de Rachas

- 53 ha, altitude 828 m
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées
- 1 seule canne autorisée

Lac de Pied-de-Borne

- 4,5 ha, altitude 320 m
- Pêche facile depuis les berges
- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

Lac de Roujanel

- 41 ha, altitude 610 m
- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

Lac de Puylaurent

- 60 ha, altitude 939 m
- Accès au lac difficile, pêche du bord
- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique



Lac de Pied-de-Borne

Les lacs naturels de l'Aubrac

Lacs 1^{re} catégorie avec populations naturelles de brochets et rotengles - déversements de truites arc-en-ciel au lac de Born

Issus de l'aire glaciaire, les lacs d'Aubrac aux eaux sombres sont mis en valeur dans un environnement aux couleurs changeantes et contrastées. La route des lacs sur la route D52 vous offre un spectacle de nature entre les troupeaux de vaches et les burons de pierre de granite où la pause déjeuner avec un bon aligot sera à coup sûr revigorante.

- Lac des Saliens (privé), 6 ha, altitude 1211 m
- Lac Saint-Andéol (privé), 11 ha, altitude 1222 m

- Lac de Born (privé), 5 ha, altitude 1260 m
- Lac de Souveyrols (privé), 1,6 ha, altitude 1303 m



Lac des Saliens

Lac du Moulinet



Lac du Moulinet

Un lac ludique

- Ouverture de mars à septembre voir réglementation
- Altitude : 1075 m
- Superficie : 13 ha
- Capacité : 250 000 m³
- Fonction : dérivation du bassin versant Cruzeie vers le bassin versant la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : classé dans le TOP 3 des plus beaux lacs de France où se mettre au vert par le Lonely Planet (en 2020)

Lac 1^{re} catégorie avec déversement régulier en truites AEC

Pêche autorisée :

- Depuis les pontons aménagés en bois
- Pour plus de tranquillité pêcher tôt ou en fin de journée

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur



Baignade surveillée, aire de jeux, animations estivales (sorties natures, espace bien-être, etc.), loisirs (pédalos, stand up paddle, VTT, trottinette électrique), tiralo PMR, base nautique AquaFun avec structure gonflable.

Lac de Ganivet

Un lac avec îlot de verdure

- Ouverture de mars à septembre voir réglementation
- Altitude : 1044 m
- Superficie : 12 ha
- Capacité : 229 000 m³
- Fonction : dérivation des eaux de la Colagne vers le bassin de la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : au milieu du lac se trouve un petit îlot boisé

Lac 1^{re} catégorie avec déversement régulier en truites AEC

Pêche autorisée :

- Plusieurs accès « pêche » autour du lac
- Mise à l'eau des embarcations dans la zone aménagée en accès libre

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur



Aire de jeux, location (pédalos, canoës, paddles), sentier d'interprétation, ponton pour PMR.



Lac de Ganivet

Étang de Bonnacombe



Les étangs : le top pour débiter

Tous situés en altitude, ces étangs permettent de s'adonner au plaisir de la pêche dans un environnement sécurisé. **Destinations privilégiées des familles ou des débutants**, ces retenues bénéficient d'un **empoisonnement régulier en truites arc-en-ciel**, avec de jolis poissons dépassant parfois les 2 kg ! Ouvrez l'œil, au moment calme de la journée, il est possible d'apercevoir un héron cendré, des loutres, des canards ou encore des libellules aux ailes noires. **Les zones humides aux abords des étangs favorisent la biodiversité.**

Étang de Barrandon – Mont-Lozère

Superficie : 2,5 ha
Classement : situé en zone Cœur du Parc national des Cévennes, labellisé charte européenne du tourisme durable.
Accès : par la route D35 qui relie le col de Montmirat au Pont-de-Montvert.

Contact : 04 66 65 36 11



Étang de Bonnacombe – Aubrac

Superficie : 0,79 ha
Site géré par l'association du lac de Bonnacombe
Accès PMR

Accès : par St-Germain-du-Teil, Le Monastier-Pin-Moriès ou Nasbinals, direction Col de Bonnacombe.

Contact : 04 66 42 99 70



Étang St Léger du Malzieu

Étang du Béal – Margeride

Superficie : 4970 m²
Site géré par Valérie Coulet. **Étang non fédéral**
Accès : À La Bastide-Puylaurent, entrer dans le village, passer devant la mairie et poursuivre la route. L'étang est indiqué sur la droite.
Contact : 06 52 08 35 66

Étang St Léger du Malzieu – Margeride

Superficie : 0,9 ha
(Fermé pour travaux en 2025)

Ouverture et infos pratiques

Étang de Barrandon : ouvert tous les jours en juillet et août. Pour juin et septembre, se renseigner auprès de la fédération.

Étang de Bonnacombe : ouverture au premier mai les week-ends et fériés. Tous les jours en juillet, août et septembre.
Horaire de 10 h à 18 h non-stop

Pour connaître les précisions sur la période d'ouverture et la fermeture des sites, prenez contact avec la Fédération de la Lozère pour la pêche. Site de pêche privée (hors carte de pêche) Location de canne à pêche prêt à l'emploi et vente d'appâts.

Pour ces 2 espaces de pêche touristique vous trouverez :



Prix en fonction du nombre de poissons

Population : Truites arc-en-ciel

Toutes techniques autorisées



La pêche : un jeu d'enfant !

Les enfants seront enchantés de partager un moment de pêche avec vous.

Pour passer une journée au bord de l'eau, direction l'un des étangs de pêche, si vous recherchez un moment privilégié associant découverte et rencontre, c'est à l'un des guides qu'il faut vous adresser. Pour les mordus du poisson, la Fédération de pêche propose des initiations et perfectionnement pour vos enfants.

Reliez le nom au poisson correspondant

La pêche est un véritable sport, mais aussi un moment de détente, alors maintenant place au jeu ! En Lozère au bout de la ligne, vous pourrez attraper l'un de ses poissons, mais saurez-vous le reconnaître ?

Truite arc-en-ciel



Vairon



Sandre



Truite fario



Carpe



Brochet



CARNASSIERS

SALMONIDÉS

CYPRINIDÉS

DES CARNETS PÉDAGOGIQUES POUR LA SENSIBILISATION AUX ESPACES NATURELS SENSIBLES

Édités par le Conseil départemental de la Lozère, ces livrets mettent en avant la faune et la flore riches et variées de notre territoire. Composé à 92 % de surfaces non-urbanisées, ces espaces naturels sensibles sont des trésors à découvrir. Les tourbières de Bonnecombe ou de Lajo font notamment partie des sites remarquables. Carnets disponibles gratuitement sur demande auprès des Offices de Tourisme



Carnassiers : 1 - Brochet - 2 - Sandre - Salmonidés : 3 - Truite fario - 4 - Truite arc-en-ciel - 5 - Vairon - 6 - Carpe.

Programme estival juillet-août

La pêche pour tous : enfants, jeunes, familles sur une demi-journée avec un moniteur-guide de pêche. À partir de 7 à 8 ans et plus selon les activités

- Pêche au coup
- Pêche des écrevisses
- Pêche en float-tube
- Pêche en barque
- Pêche aux leurres

Participation : Selon activité - Pass'Pêche inclus
Nombreux sites en lacs et en rivières sur l'ensemble de département

Programme disponible sur : www.guides-de-peche.fr

Renseignements et inscriptions auprès des guides de pêche et des Offices de Tourisme :

- OT Margeride en Gévaudan - Le Malzieu
- OT Aubrac Lozérien - Peyre en Aubrac
- OT Coeur Margeride - Rieurtort-de-Randon
- OT Langogne Margeride - Naussac
- OT Coeur de Lozère - Mende
- OT Gévaudan Destination - Marvejols
- OT De l'Aubrac aux Gorges du Tarn - Chanac
- AA Gorges du Tarn Causses Cévennes - Florac
- OT Cévennes Mont Lozère - Pont-de-Montvert
- OT Destination Mont Lozère - Villefort

Colos pêche Accueil de groupes Stage ados

Sur le lac de Villefort, la base de Grandeur Nature propose des colos multipêche pour les 8 à 12 ans et des animations pour groupes en mini séjour avec un moniteur-guide de pêche

grandeurnature48.com

Sur le lac de Naussac et de Charpal, stages de pêche ados « 100% leurres » en barques et float-tubes avec les Guides de Pêche de Lozère

www.lozere-peche.fr

APN Atelier Pêche & Nature

Les APN sont des «écoles de pêche» qui ont lieu le mercredi ou samedi durant l'année scolaire encadrées par l'animateur fédéral avec l'appui de bénévoles et de moniteurs-guides de pêche professionnels. À partir de 8 ans

Initiation aux différentes techniques de pêche :

- Toc aux appâts naturels
- Lancer aux leurres
- Mouches artificielles

Participation : carte adhérent Pêche Lozère
Sorties en lacs et en rivières

Renseignements et inscriptions

Auprès de la Fédération de Pêche et des AAPPMA
AAPPMA Florac - 4 Rivières
AAPPMA Goulet - Mont Lozère
AAPPMA Mende - Cœur de Lozère
AAPPMA Balsièges - Valdonnez
AAPPMA Marvejols - Chirac
AAPPMA La Canourgue
AAPPMA Grandrieu
AAPPMA Margeride-Aubrac
AAPPMA Villefort

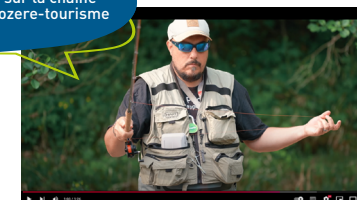
Journées départementales

- Formation « Mon 1^{er} Permis de pêche »
- Rencontre des APN à l'étang de Barrandon

Autres structures proposant des activités pêche durant l'année :

- Club Pêche du Foyer Rural Terre de Peyre
- Club des Moucheurs du Gévaudan

Inspiration vidéos de la destination sur la chaîne Youtube de @lozere-tourisme





© Rémi Flamant - Lozère Tourisme

Suivez le guide... de pêche !

Les guides de pêche sont des **personnes passionnées et... passionnantes, prêtes à partager leur parfaite connaissance du patrimoine halieutique lozérien**. Tous sont diplômés et ont une expérience d'un an minimum sur notre territoire. Avec eux, ce sera l'occasion de s'initier aux différentes techniques de pêche ou de perfectionner son geste tout en découvrant la faune et la flore de nos rivières et lacs.



Jérôme BOUARD
PÊCHE AUX CARNASSIERS, LACS NAUSSAC ET CHARPAL

🌐 www.lozere-peche.fr
☎ 33(0)6 83 55 07 40
✉ jerome.bouard48@gmail.com
📍 Sinzelles 48300 Fontanes
Carte d'éducateur sportif : 04899ED0037




Alexandre BURTIN
PÊCHE À LA MOUCHE ET TOC NYMPHE

🌐 www.guidenaturelozere.sitew.fr
☎ 33(0)7 85 04 50 65
✉ unrevebalbu@gmail.com
📍 48140 Le Malzieu-Ville
Carte d'éducateur sportif : 04811ED0001




Cédric GALEOTE
HANDIPÊCHE, PÊCHE AUX CARNASSIERS ET APPÂT NATUREL

🌐 www.echapee-peche.com
☎ 33(0)6 75 33 98 47
✉ galeote.cedric@orange.fr
📍 Route de Rieutort 48100 Montrodat
Carte d'éducateur sportif : 04815ED0023




Antonio FERNANDES DE CAMPOS
PÊCHE AUX LEURRES, TOC NYMPHE ET MULTI-PÊCHE

🌐 www.ledoulou.fr
☎ 33(0)6 10 14 09 89
✉ ledoulou@gmail.com
📍 Le Pont du Doulou
48340 St-Pierre-de-Nogaret
Carte d'éducateur sportif : 04822ED002




Aurélien PEREZ
PÊCHE TENKARA ET PÊCHE À LA MOUCHE

🌐 www.lozere-tenkara.com
☎ 33(0)6 41 03 34 18
✉ aurelienperez48@gmail.com
📍 Le village 48230 Cultures
Carte d'éducateur sportif : 04814ED0021




Bastien HUBERT
PÊCHE AUX CARNASSIERS LACS DE CHARPAL ET NAUSSAC

🌐 www.immersionpechelozere.com
☎ 33(0)6 29 76 29 86
✉ bastien@immersionpechelozere.com
📍 Camping « le Rocher de Moïse »
RN88 48000 MENDE
Carte d'éducateur sportif : 04818ED0013




Sébastien CABANE
PÊCHE À LA MOUCHE ET TOC APPÂTS NATURELS ET NYMPHES

🌐 www.peche-lozere.com
☎ 33(0)6 87 28 83 61
✉ sebastien.cabane@orange.fr
📍 Le village 48000 Le Born
Carte d'éducateur sportif : 04804ET0002




Christophe CEZANNE
PÊCHE AUX LEURRES ET TOC MULTIPÊCHE

🌐 leurresdessourceslozere.wordpress.com
☎ 33(0)6 31 00 56 14
✉ christopheleurresdessources@outlook.fr
📍 48000 Saint-Étienne-du-Valdonnez
Carte d'éducateur sportif : 04820ED0032




Damien ROCHEFORT
PÊCHE À LA MOUCHE, AUBRAC ET MARGERIDE

🌐 www.aubrac-randonnee.com
☎ 33(0)4 66 31 33 12 / 33(0)6 20 06 05 66
✉ contact@aubrac-randonnee.com
📍 3 avenue du Gévaudan
48130 Aumont-Aubrac
Carte d'éducateur sportif : 04313ED0027




Rémi VERNIER
PÊCHE À LA MOUCHE, MONT-LOZÈRE

🌐 www.peche-mont-lozere.com
☎ 33(0)4 66 48 24 60 / 33(0)6 68 16 11 51
✉ peche-mont-lozere@outlook.fr
📍 Fontchaldette 48220 Le Pont-de-Montvert
Carte d'éducateur sportif : 04817ED0005




Léo BRUN
PÊCHE À LA MOUCHE ET AUX LEURRES







🌐 www.flyfish.com
☎ 33(0)7 81 53 84 24
✉ flyfishingimmersion@outlook.fr
📍 Hameau Le Vestit 48200 Rimeize
Carte d'éducateur sportif : 00721ED0102




Stéphane FAUDON
PÊCHE À LA MOUCHE

🌐 www.lozerepechemouche.com
☎ 33(0)6 72 94 64 80
✉ stephanefaudon48@gmail.com
📍 La maison du pêcheur, 10 rue du Moulin
48100 Le Monastier-Pin-Moriès
Carte d'éducateur sportif : 04804ET0024



-  Pêche en embarcation
-  Pêche à la mouche
-  Pêche au toc/coup
-  Pêche Tenkara
-  Pêche aux leurres
-  Pêche en float-tube

Langues parlées :  Anglais  Espagnol

A noter dans vos agendas 2025
Salon de la Chasse et de la Pêche (biennuel) Gabalitana
28 et 29 juin 2025 à Mende
animations, initiations, repas et nombreux exposants

Un séjour pêche sur-mesure

© CDT48



Un nid douillet pour les pêcheurs

En Lozère, vous trouverez des logements qualifiés « Hébergements pêche » situés à proximité des sites de pêche et prêts à vous accueillir. Tous répondront à vos attentes en vous offrant un service adapté (local à disposition, stationnement à proximité, ...) et des conseils personnalisés.

L'Agence Lozère Résa vous aide à préparer votre séjour

Le service de réservation Lozère Résa vous propose une gamme de logements variés :



CléVacances
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES



VILLAGE DE GÎTES



VILLAGE DE VACANCES



HÔTELS



CAMPINGS

Ainsi que des séjours pêche personnalisés selon vos désirs.

Rendez-vous sur le site Internet Lozère Résa afin de trouver le logement qui vous convient parfaitement !

[Lozère Résa - Réserver votre location de vacances en Lozère \(lozere-resa.com\)](http://Lozere-resa.com)

Gîtes de France de Lozère

Gîtes de France (Lozère) vous offre des gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape ainsi que des séjours thématiques en éco-gîte et gîte de pêche.

[Gîtes de France Lozère - site officiel \(gites-de-france-lozere.com\)](http://gites-de-france-lozere.com)

Offres de séjours pêche par la Compagnie des guides de pêche

Des offres de séjours pêche encadrées par un professionnel de la Compagnie des guides de pêche de Lozère ou en formule « pêche en liberté » sont possibles sur le département. Rapprochez-vous de votre guide de pêche, il vous orientera : [Compagnie des Guides de Pêche de Lozère \(guides-de-peche.fr\)](http://guides-de-peche.fr)

Les Navettes touristiques Lio pour découvrir les sites emblématiques de Lozère



Pour un séjour «green», ce service vous permet d'arpenter la Lozère tout en limitant votre impact sur l'environnement en utilisant un transport en commun en milieu rural. Mende, Florac, Langogne, Nasbinals, Meyrueis, Villefort, La Garde-Guérin, Bagnols-les-Bains, Marvejols sont les villes principales desservies par les navettes touristiques Lio.

Navettes disponibles en juillet et août.
Ticket à 2 € /trajet (lio.laregion.fr)

En quelques clics offrez la Lozère en cadeau

Offrez la Lozère, c'est le bon plan pour dénicher une idée originale de cadeau avec les meilleures activités à faire ici ! Patrimoine, bien-être, gourmandise, sport et nature, tout est réuni pour partager de belles découvertes et moments inoubliables.

Offrez la Lozère
Lozère Tourisme
(lozere-tourisme.com)



OCCITANIE

tu nous régales.



sud-de-france.com



POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. MANGERBOUGER.FR

